



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**  
**CONCERNANT LE STATIONNEMENT**  
**41 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE**  
**LE MARDI 13 AVRIL 2010**

*EH/CB*

*APM 10/0262*

*Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2213-2 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par la SARL BIARDEAU DEMENAGEMENTS, sise 523 avenue de Limoges - 79000 NIORT, en date 24 mars 2010,*

*Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement lors d'un déménagement,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement seront interdits du n°41 au n°45 boulevard de la République, sur 6 emplacements de stationnement, le mardi 13 avril 2010 (de 8h00 à 18h00).*

*Cet espace sera réservé au camion VOLVO de la société de déménagement immatriculé 1373 VL.*

*ARTICLE 2 : La pré-signalisation et la signalisation seront à la charge du demandeur.*

*ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 30 mars 2010*

*Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 31 mars 2010*

*Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint délégué,  
Didier BESSON*